

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Communiqué de presse



Poitiers, 14 décembre 2021

Restauration du pont Henri IV de Châtelleraut : Début des travaux le 10 janvier



La sauvegarde de l'exceptionnel pont Renaissance Henri IV à Châtelleraut est au cœur d'un vaste chantier de restauration mené par le Département de la Vienne. Les travaux vont débiter à compter du 10 janvier prochain pour une durée de 14 mois.

Le Département de la Vienne s'est engagé, en lien étroit avec la ville de Châtelleraut, dans un ambitieux projet de restauration du pont Henri IV pour **sa sauvegarde et pour la sécurité des usagers**.

Situé au cœur de la ville de Châtelleraut, le pont est un édifice remarquable, témoin de la richesse du patrimoine châtelleraudais. **Long de 144 mètres et large de 21 mètres**, il est un axe majeur qui relie le centre-ville en rive droite au quartier Châteauneuf situé en rive gauche. Après des transformations radicales au XIX^e siècle, le pont et ses abords n'ont fait l'objet que d'aménagements mineurs (accès facilité aux trottoirs, ornement avec un nouvel éclairage public et des jardinières). L'ouvrage d'art, les tours et les abords demeurent tels qu'ils sont présentés sur les nombreuses cartes postales du début du XX^e siècle.

14 mois de travaux

Abimé par les ans, il doit aujourd'hui être restauré. En effet, un état des lieux global et un bilan sanitaire de l'ensemble de l'ouvrage, réalisés en 2017, ont révélé des altérations importantes et menaçantes nécessitant des travaux de conservation et de restauration.

La première tranche de travaux porte sur **l'étanchéité du tablier, la restauration des maçonneries et la voirie**, essentielles à la conservation de l'ouvrage et préalable indispensable à la **restauration des neuf arches**... qui interviendra dans les prochaines années.

En octobre dernier, des travaux préparatoires ont été réalisés par le Syndicat Eaux de Vienne. Le chantier de restauration va débiter **le 10 janvier prochain pour une durée de 14 mois**.

Le pont sera alors fermé aux véhicules légers et aux poids lourds. Par contre, **piétons, cycles, bus de ville, cars scolaires et véhicules de secours pourront continuer à l'emprunter**.

Pour limiter les impacts sur la circulation, le chantier sera scindé en deux parties de sept mois chacune :

☑ De janvier à juillet 2022 : travaux sur côté amont, vers la Manu

☑ D'août 2022 à février 2013 : travaux sur le côté aval, vers l'île Cognet

Le temps des travaux, **les voitures seront déviées par le pont Camille de Hogues et les poids lourds par la RD161**, au nord de la ville. Les commerces situés aux abords du pont resteront ouverts le temps du chantier.

Devenir acteur de la restauration

Les travaux chiffrés à 2,5 M€ sont financés par le Département de la Vienne, avec une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Département a souhaité s'associer à la Fondation du Patrimoine, via la signature d'une convention de collecte de dons, pour financer une partie de ces travaux.

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve, chaque année, plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées... et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire. Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés. Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées. Sur le terrain, un réseau d'experts, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Les dons, défiscalisés, se font sur www.fondation-patrimoine.org/63152 ou via un bulletin de don





Accès autorisé aux piétons, aux cyclistes, aux bus, aux cars scolaires et aux véhicules de secours.

fermé à la circulation Voies ouvertes à la circulation

PARKINGS GRATUITS

Les deux-roues motorisés sont soumis aux mêmes règles que les voitures

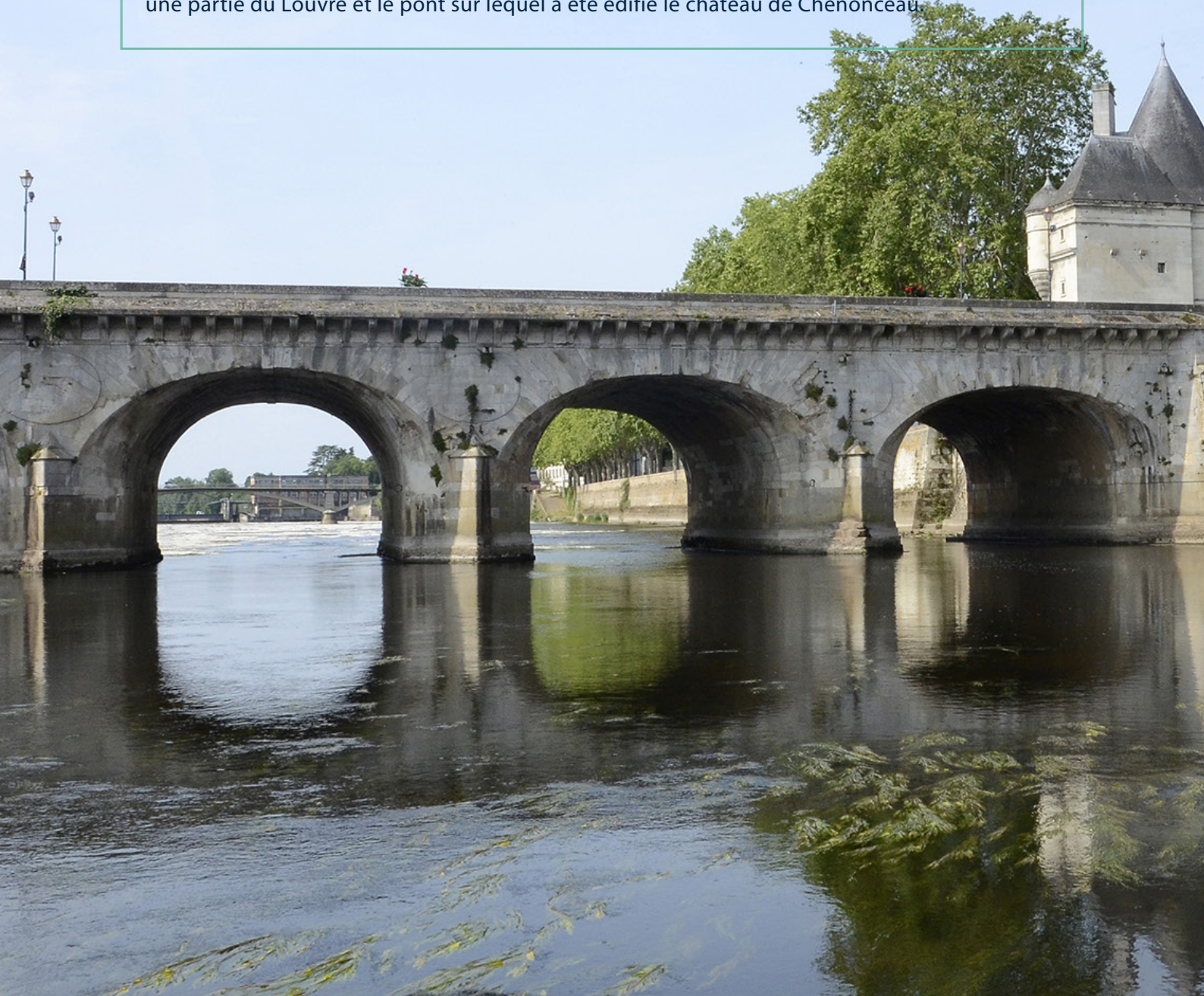
Déviation véhicules légers (VL)
Déviation poids lourds (PL)

Un ouvrage d'art d'exception

Le pont Renaissance Henri IV s'inscrit dans une histoire des ouvrages d'art qui commence à l'époque gallo-romaine et se continue jusqu'à nos jours.

Au Moyen-Age, les deux rives de la ville de Châtelleraut sont reliées par un pont en bois. Les crues, guerres et incendies l'ont, à plusieurs reprises, ravagé. Les habitants, lassés, ont adressé une requête au royaume pour la construction d'un pont durable en pierre. En 1564, Charles IX envoie deux architectes pour dessiner le futur ouvrage. Les travaux débutent en 1565 et se terminent au début du XVIIe siècle. Le pont est le résultat de transformations intervenues au cours des XVIIIe et XIXe siècles et de campagnes de restauration du XIXe siècle.

L'ouvrage, classé au titre des Monuments Historiques depuis 1913, présente des caractéristiques architecturales exceptionnelles. Il a été comparé à deux autres édifices qui lui sont contemporains : le pont Neuf de Paris et de Toulouse. Mais il est le seul à présenter une symétrie parfaite et des éléments de stéréotomie remarquables. Sa conception pourrait être attribuée à Philibert Delorme, grand théoricien et architecte de la Renaissance française, à qui l'on doit notamment une partie du Louvre et le pont sur lequel a été édifié le château de Chenonceau.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr